

Les foyers bénéficiaires du Revenu de solidarité active en juin 2024

Fin juin 2024, le RSA était versé à 93 296 foyers réunionnais, un effectif en diminution de 1,7 % sur un an. Le nombre de foyers d'allocataires percevant une majoration pour isolement baisse également de -2,6 % sur cette même période.

Sur les six premiers mois de l'année, près de 311 millions d'euros ont été versés par la Caf au titre du RSA dont 58 millions d'euros au titre du RSA majoré.

En fonction de leurs ressources, les allocataires peuvent cumuler le RSA et la prime d'activité : 16 369 bénéficiaires ont été dans cette situation, un effectif resté stable depuis un an (+0,1 %).

Au mois de juin 2024, près d'un quart de la population légale¹ (23 %) était couverte au titre du Revenu de solidarité active (RSA). La Caf de La Réunion comptait 93 296 allocataires du RSA, en baisse de -1,7 % par rapport à juin 2023 (cf. Tableau 1).

Une diminution quasi-continue du nombre d'allocataires du RSA au 1^{er} semestre 2024

Entre décembre 2023 et juin 2024, le nombre d'allocataires du RSA a présenté une tendance à la baisse, enregistrant une diminution continue jusqu'au mois de mai, soit une baisse d'environ 1000 individus (cf. graphique 1). Cette évolution peut être expliquée par deux principaux phénomènes :

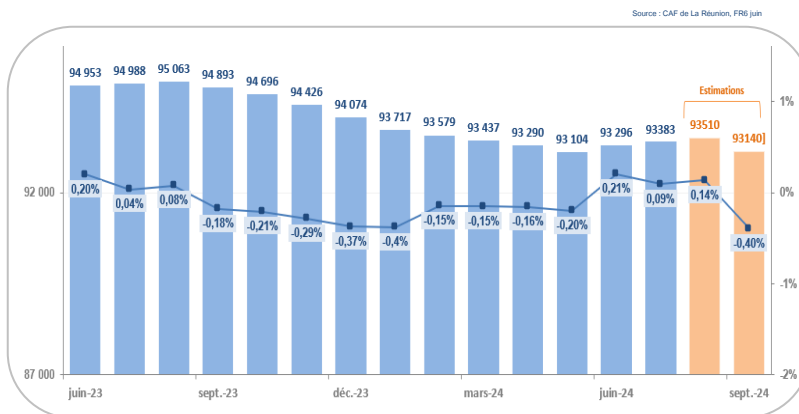
1) Les variations saisonnières générées par les modalités de déclaration trimestrielle des ressources des allocataires (cf. encadré 1).

2) La reprise économique qui s'est poursuivie au premier trimestre 2024, mais avec un ralentissement observé aux second et troisième trimestre. Il est important de souligner que les variations de l'emploi ont généralement un impact différé sur les droits des bénéficiaires d'allocations, avec un délai de trois à cinq mois, en fonction de la date de mise à jour de leur déclaration trimestrielle de ressources (cf. encadré 2).

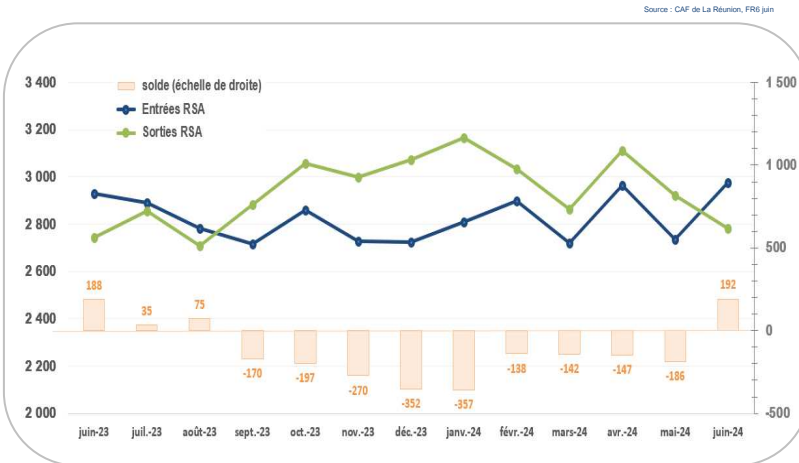
Les variations du chômage influencent de manière asymétrique l'évolution du nombre d'allocataires du RSA. En période de conjoncture économique favorable, l'amélioration du marché du travail offre aux bénéficiaires du RSA davantage d'opportunités d'insertion professionnelle, ce qui peut conduire à une sortie plus rapide du dispositif. En revanche, en période de conjoncture défavorable, le nombre de bénéficiaires et les dépenses liées à la prestation augmentent, d'abord en raison de l'entrée de chômeurs non indemnisés dans le système, puis plus tard, lorsque la période d'indemnisation prend fin.

Année	Jun 2023	Jun 2024	évolution
Effectifs allocataires CAF	287 932	287 323	-0,2%
Effectifs allocataires RSA	94 953	93 296	-1,7%
dont allocataires RSA avec cumul prime activité	16 348	16 369	0,1%
Personnes couvertes au titre du RSA	211 300	207 160	-2,0%
Personnes couvertes RSA / population légale	24%	23%	
Effectifs allocataires Prime activité	90 727	89 586	-1,3%

Tableau 1. Évolution annuelle des effectifs d'allocataires du RSA



Graphique 1. Nombre de foyers bénéficiaires du RSA et variation (en %)



Graphique 2. Progression annuelle des allocataires entrants et sortants du RSA

¹ Source : Insee, Population légale – recensement population 2021 : 871 200 habitants (population municipale).

L'évolution des bénéficiaires entrants et sortants du dispositif montre qu'à partir du quatrième trimestre 2023, les sorties augmentent, tandis que les entrées diminuent (cf. graphique 2). Au second semestre 2023, les sorties ont largement surpassé les entrées, reflétant ainsi la dynamique soutenue de l'activité économique locale. En revanche, au premier semestre 2024, les courbes se rapprochent progressivement, jusqu'à s'inverser en juin, marquant une situation qui n'avait plus été observée depuis août 2023, et faisant écho à un ralentissement de la création d'emplois pendant cette période (cf. encadré 2).

Les ressources des allocataires du RSA en hausse durant le premier semestre 2024

Comme le montre le graphique 3, en juin 2024, le nombre d'allocataires exclus du RSA pour « ressources trop élevées » a augmenté de 2,4 % par rapport à décembre 2023. Cette dynamique est principalement liée à l'évolution du marché du travail, malgré le ralentissement de l'emploi observé au second trimestre (cf. encadré 2).

L'absence de déclaration trimestrielle de ressources (DTR) représente seulement 5 % des sorties du dispositif. Les autres motifs de suspension du droit ou du versement du RSA restent marginaux.

Des effectifs allocataires du RSA en hausse dans trois communes

D'après la carte 1, en juin 2024, seules trois communes ont enregistré une augmentation du nombre d'allocataires du RSA : Sainte-Suzanne, la Plaine des Palmistes et Entre-deux. Parmi ces communes, la majorité des nouvelles inscriptions (soit 60 %) provient principalement de Sainte-Suzanne.

En revanche, les communes du Port, des Avirons, de l'Étang-Salé, de Petite-Île et de Saint-Philippe ont enregistré les plus fortes baisses d'allocataires du RSA, avec des taux de variation inférieurs à -2,7 %.

Baisse des allocataires du RSA majoré

La diminution du nombre d'allocataires du RSA touche toutes les catégories (cf. tableau 2), qu'ils bénéficient de la majoration pour situation d'isolement avec enfant(s) à charge ou à naître (-2,6 % sur un an), ou qu'ils n'en bénéficient pas (-1,6 %).

Stabilité du nombre d'allocataires cumulant le RSA et la Prime d'activité

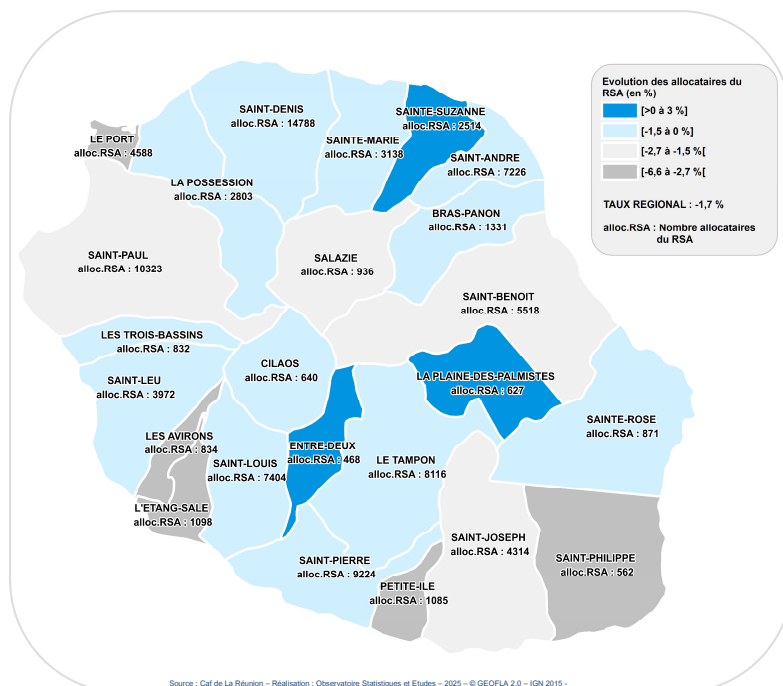
L'incitation à l'activité se manifeste également par le cumul du RSA et de la prime d'activité (cf. tableau 3). En juin 2024, 16 369 bénéficiaires étaient concernés par cette situation, ce qui représente une légère stabilité (+0,1 % par rapport à l'année précédente). Ces allocataires constituent environ 18 % de l'ensemble des bénéficiaires du RSA.

De plus, le nombre total d'allocataires de la prime d'activité s'élevait à 89 586, marquant une baisse de -1,3 % en glissement annuel (cf. tableau 1).

Encadré 1

L'évolution du nombre de bénéficiaires du RSA d'un mois à l'autre peut se déduire du nombre d'ouvertures de droit (entrées) et de fins de droit à la prestation (sorties) ayant eu lieu sur la période. Il est à noter que les flux d'entrées et de sorties dans le droit sont affectés par des effets saisonniers. Les modalités de déclarations des ressources des allocataires impliquent un délai entre les événements économiques et leur pleine manifestation sur les flux d'entrées et de sorties. En effet, le RSA repose sur un calcul trimestriel : tous les trois mois, les allocataires remplissent une déclaration trimestrielle de ressources (DTR) sur les trois mois précédents à partir de laquelle le RSA est calculé jusqu'à la prochaine déclaration.

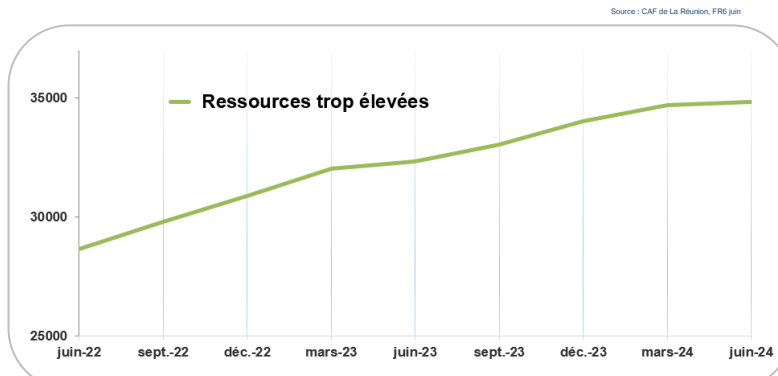
Source : Le revenu de solidarité active : fin juin 2021, Rsa conjoncture, n°35, octobre 2021.



Carte 1. Taux d'évolution des bénéficiaires du RSA sur le territoire

Revenu de Solidarité Active	Juin 2023	Juin 2024	évolution
Effectif allocataires RSA	94 953	93 296	-1,7%
<i>dont RSA majoré</i>	<i>15 148</i>	<i>14 751</i>	<i>-2,6%</i>
<i>dont RSA non majoré</i>	<i>79 805</i>	<i>78 530</i>	<i>-1,6%</i>
<i>dont RSA jeunes</i>	<i>9</i>	<i>15</i>	<i>67%</i>
Allocataires bénéficiant du RSA seulement	30 092	29 580	-1,7%

Tableau 2. Evolution des foyers bénéficiaires du RSA



Graphique 3. Nombre de foyers suspendus du RSA selon le motif de ressources trop élevées

Par ailleurs, près de la moitié des foyers allocataires bénéficiant du RSA (soit 45 739 foyers) a également bénéficié d'une aide au logement, et 43 % ont reçu des allocations familiales. Un quart des bénéficiaires ont cumulé le RSA avec l'allocation de soutien familial (cf. tableau 3).

Diminution des bascules du RSA vers la prime d'activité (PPA)

Durant le premier semestre 2024, on observe une diminution continue du nombre d'allocataires passant du RSA à la prime d'activité, bien que cette catégorie reste majoritaire en termes de volume. Entre janvier et juin 2024, le nombre d'allocataires concernés par cette « bascule » a chuté, atteignant son point le plus bas depuis juin 2023 (cf. graphique 4).

Concernant les allocataires passant de la prime d'activité au RSA, on observe une stabilité générale tout au long de la période. Les fluctuations sont faibles, ce qui suggère que le nombre de personnes retournant de la PPA vers le RSA reste relativement constant (autour de 1 250 par mois).

Baisse des dépenses liées au RSA en juin 2024

D'après les données définitives en « mois de droits » issues des fichiers statistiques de la Caf, le montant total versé au titre du RSA s'est élevé à 310,6 millions d'euros en juin 2024, contre 311,5 millions d'euros un an plus tôt. Parmi ces versements, près de 58 millions d'euros correspondent au RSA majoré (cf. graphique 5).

Au cours du deuxième semestre 2023, les dépenses liées au RSA ont connu une forte augmentation, principalement en raison de la revalorisation des barèmes de la prestation de 1,5 % au 1er avril 2023. L'effet de cette revalorisation s'est poursuivi au second semestre, car son impact s'est accru progressivement (sur une période de 5 mois), en fonction de l'échelonnement du calcul des droits trimestriels des allocataires.

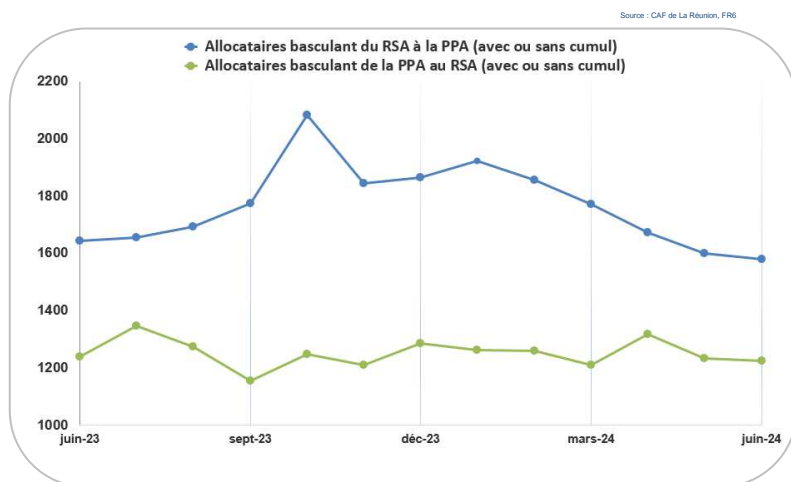
Au cours du premier semestre 2024, la baisse des dépenses (soit -1,4 %) s'explique principalement par la réduction du nombre d'allocataires bénéficiant de la prestation (cf. tableau 1).

Encadré 2

À la fin du mois de juin 2024, La Réunion comptait 293 900 salariés dans les secteurs privé et public. Au deuxième trimestre de 2024, le nombre d'emplois est resté stable, après une légère hausse de 0,4 % au trimestre précédent. Dans le secteur privé, l'emploi n'a pas évolué au deuxième trimestre, après plusieurs périodes de ralentissement. En 2023, en moyenne, 700 postes étaient créés chaque trimestre, mais seulement 500 l'ont été lors du trimestre précédent.

Concernant le secteur public, l'emploi est également resté stable au deuxième trimestre, après une augmentation de 800 postes au trimestre précédent, et une moyenne de 300 créations de postes par trimestre en 2023. Le nombre de bénéficiaires des contrats aidés « Parcours emploi compétences » (PEC) est resté stable, s'élevant à 10 000 personnes à la fin du mois de juin 2024..

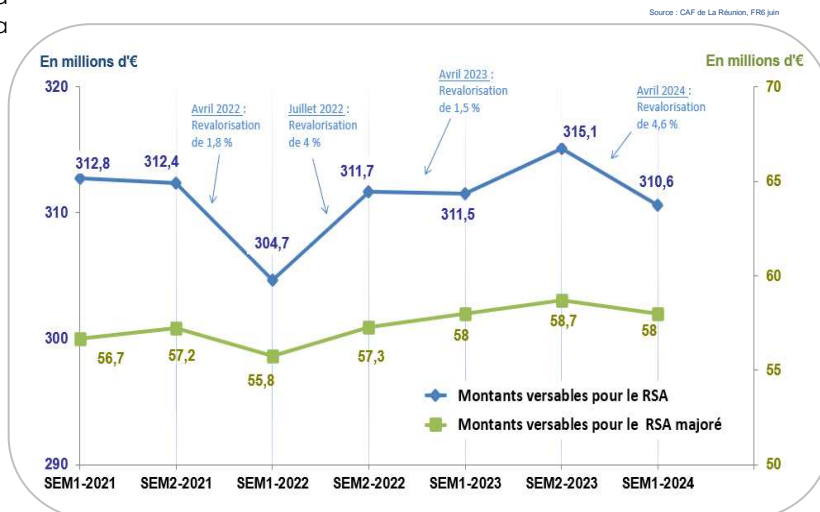
Source : Le privé ne crée pas d'emploi pour la première fois depuis la crise sanitaire, Insee Conjoncture La Réunion, numéro 34, septembre 2024



Graphique 4. Les bénéficiaires basculant du RSA à la Prime d'activité

Bénéficiaires cumulant le Revenu de Solidarité Active avec	Juin 2023	Juin 2024	évolution
Allocations familiales	41 188	40 245	-2,3%
Prestation accueil jeune enfant	14 549	14 402	-1,0%
Allocation soutien familial	23 736	23 680	-0,2%
Allocation éducation enfant handicapé	4 166	4 390	5,4%
Allocation logement sociale	13 982	13 656	-2,3%
Allocation logement familiale	33 005	32 083	-2,8%
Allocation adulte handicapé + cpl	162	284	75,3%
Prime d'activité	16 348	16 369	0,1%

Tableau 3. Evolution des bénéficiaires du RSA selon les prestations versées



Graphique 5. Evolution semestrielle des montants versables pour le RSA